

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/11
20 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Comité du bois

Commission européenne des forêts

Groupe de travail mixte FAO/CEE
de l'économie forestière et des statistiques
des forêts

Vingt-huitième session
Genève, 2-4 mai 2006

RAPPORT SUR LA VINGT-HUITIÈME SESSION

1. Le Groupe de travail FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts a tenu sa vingt-huitième session à Genève du 2 au 4 mai 2006. Des représentants des pays ci-après y ont participé: Allemagne, Autriche, Canada, Croatie, Estonie, États Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.

2. Des représentants de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de la Commission européenne, de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (CMPFE) ont participé à la session.

3. Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont également participé à la session: Programme d'agrément du Forest Stewardship Council (FSC), European Landowners' Organization, Global Witness, secrétariat de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), Conseil du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), Observatoire des énergies renouvelables, Overseas Development Institute (ODI) et Royal Institute for International Affairs (RIIA).

Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

(ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/1)

4. L'ordre du jour provisoire soumis par le secrétariat a été adopté.

GE.06-24432 (F) 091106 061206

Questions renvoyées au Groupe de travail par les organes dont il relève (point 2 de l'ordre du jour)

(ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/2)

5. Le Groupe de travail a pris note des demandes des organes dont il relève, et a fait observer que son ordre du jour avait été conçu pour répondre à leurs préoccupations.

Encadrement du domaine d'activité 1: Marchés et statistiques (point 3 de l'ordre du jour)

(ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/3)

Réponse au questionnaire commun sur le secteur forestier (QCSF)

6. Le Groupe de travail s'est dit préoccupé par la diminution du nombre de réponses en 2005. Plusieurs raisons possibles ont été évoquées pour expliquer cette tendance, notamment la confidentialité, le départ de certains correspondants et l'impossibilité de joindre les pays qui ne présentent pas de rapport. Le Groupe de travail a prié instamment le secrétariat de tout mettre en œuvre pour enrayer cette tendance.

Modifications qui pourraient être apportées au QCSF et à la gestion des données

7. Les critères retenus pour modifier le QCSF ont été approuvés (par. 8 du document établi pour la réunion). L'idée de modifier la structure des produits en papier a reçu un soutien mitigé, tandis que certains pays ont estimé que la rubrique pâte de bois pourrait être moins détaillée. Il a été décidé de combiner les questionnaires sur les échanges commerciaux par essence (ECE1-EU3-ITTO2), toute proposition devant toutefois être examinée en premier lieu par les correspondants nationaux. L'idée d'élargir le questionnaire sur le commerce des produits de deuxième transformation (SP1) a été, d'une manière générale, favorablement accueillie, pour autant que tout produit ajouté soit clairement défini au regard du Système harmonisé.

8. Le Groupe de travail a estimé que le secrétariat pouvait, en cas de besoin, utiliser des données non officielles (émanant des associations professionnelles). La plupart des correspondants nationaux présents faisaient déjà appel à ces sources. Le secrétariat devrait toutefois continuer de collaborer directement avec les correspondants plutôt que de recourir exclusivement à de telles données. Un pays a engagé le secrétariat à aider les correspondants nationaux à trouver des sources de données non officielles supplémentaires pour les statistiques manquantes. Le Groupe de travail a encouragé le Groupe de travail intersecrétariats et les associations à renforcer leur coopération, en particulier en matière de définitions et d'échange de données.

Prévisions du Comité du bois de la CEE

9. Le projet de manuel sur les prévisions a été présenté au Groupe de travail, qui a estimé qu'il lui fallait davantage de temps pour l'examiner. Le secrétariat le diffusera auprès des membres du Groupe de travail (et de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers) et recueillera leurs commentaires avant de publier le manuel en août, lors de l'envoi du questionnaire.

Analyse des marchés des produits forestiers, en particulier de leurs aspects actuels et ayant une incidence sur les politiques forestières

10. Le Groupe de travail a remercié l'équipe du secrétariat, les experts consultants et les fournisseurs d'informations pour le travail accompli dans le cadre de la Revue annuelle CEE/FAO du marché des produits forestiers. L'ajout d'un chapitre consacré à l'évolution des marchés et des politiques concernant l'énergie tirée du bois constituera la principale amélioration introduite dans la version 2006. Plusieurs délégations ont souligné l'importance accordée à cette revue dans leur pays.

11. Le Groupe de travail a reconnu que les correspondants nationaux pour les statistiques jouaient un rôle essentiel dans la mise en place de la base de données utilisée pour la Revue. Il a jugé important que les réponses au questionnaire commun sur le secteur forestier soient envoyées à temps et a demandé aux correspondants nationaux de respecter la date limite du 15 mai 2006 pour les questionnaires communs 1 et 2. Il est possible que les correspondants nationaux pour les statistiques soient amenés, pour communiquer leurs réponses à temps, à procéder à des estimations. Il vaut mieux donner des réponses incomplètes que ne pas en fournir du tout.

12. Le Groupe de travail a pris note des efforts du secrétariat visant à améliorer les rapports et les prévisions en vue de la session du Comité du bois qui doit se tenir en même temps que la Conférence internationale des résineux d'octobre 2006, à Québec (Canada), en prélude aux débats sur les marchés que le Comité du bois et la Conférence européenne des résineux tiendront conjointement en 2007. L'Équipe de spécialistes CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers travaille également avec le secrétariat à l'amélioration des rapports et prévisions des pays concernant les marchés.

Renforcement des capacités concernant les marchés de produits forestiers dans les pays en transition

13. Ce point est conforme au mandat de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers. Comme indiqué plus loin, deux ateliers ont été organisés au cours de l'année écoulée, grâce aux généreuses contributions financières et en nature apportées par les hôtes des ateliers en République tchèque et en Serbie-et-Monténégro, ainsi que par les membres de l'Équipe, et grâce aux contributions de spécialistes de la commercialisation (voir également les paragraphes 48 et 49).

Suivi du marché des produits forestiers certifiés et certification

14. Le Groupe de travail s'est dit satisfait des informations actuelles concernant les certifications, y compris de la cessation de la publication annuelle des certifications dans les Documents de travail.

Équipe de spécialistes CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers

15. M. Richard Vlosky, chef de l'Équipe de spécialistes FAO/CEE des marchés et de la commercialisation des produits forestiers, a présenté son rapport sur les résultats obtenus et les activités menées par l'Équipe. Le Groupe de travail a remercié l'Équipe de son rapport et a noté que ses activités étaient conformes à son mandat. Des membres de l'Équipe ont accueilli deux ateliers sur le renforcement des capacités en matière de commercialisation des produits

forestiers, au cours desquels ils ont présenté des exposés. L'Équipe mène des activités dans le cadre du suivi de ces deux ateliers.

16. Les autres activités en cours sont: 1) élaboration d'une étude sur les conséquences des politiques en matière de passation de marchés publics pour les marchés en vue du forum des politiques du 5 octobre 2006, qui se tiendra dans le cadre de la session du Comité du bois; 2) amélioration des rapports et des prévisions concernant les marchés au niveau national; 3) amélioration de la qualité et de la diffusion des informations relatives à l'énergie provenant du bois; 4) contributions directes des experts à la Revue annuelle CEE/FAO du marché des produits forestiers; 5) présentation d'un exposé lors des débats du Comité du bois sur les marchés; 6) mise à jour du site Web consacré aux problèmes actuels.

Ressources

17. Le Groupe de travail a remercié la Commission des forêts du Royaume-Uni pour la poursuite du prêt d'un de ses experts. Grâce à cette contribution, il a été possible de mener des activités liées au renforcement des capacités en matière de commercialisation des produits forestiers. Les pays sont invités à faire part au secrétariat de leurs suggestions concernant des donateurs, y compris pour des contributions en nature, au titre de tel ou tel volet de ce domaine d'activité.

Encadrement du domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières, l'accent étant mis sur l'organisation et l'orientation des activités régionales d'évaluation des ressources forestières (point 4 de l'ordre du jour)

(ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/4)

18. Le Groupe de travail a entériné les activités de la CEE/FAO au titre du domaine d'activité 2, notamment la contribution régionale à l'Évaluation mondiale des ressources forestières de 2005 et le suivi de celle-ci («Kotka V»), la contribution de la CEE/FAO à l'établissement de rapports sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans le cadre du processus de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MCPFE) de 2007 et les activités de l'Équipe de spécialistes sur le suivi des ressources forestières pour la gestion durable des forêts dans la région de la CEE.

19. Le Groupe de travail s'est félicité de la coordination bien en place entre les volets régional et mondial de l'Évaluation des ressources forestières, de la coopération étroite entre la CEE/FAO et la MCPFE, de l'instauration d'un partenariat avec les structures et institutions de l'UE et des initiatives de Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST).

20. Les participants ont examiné les travaux préparatoires d'établissement du rapport de la MCPFE de 2007 sur «L'état des forêts et la gestion durable des forêts en Europe» et ont approuvé la portée, le format et les modalités de l'élaboration de la contribution de la CEE/FAO aux rapports sur les critères et indicateurs qui sont soumis à la Conférence ministérielle. Il a été noté que ces rapports constitueraient une contribution importante aux préparatifs de la prochaine évaluation mondiale des ressources forestières (2010).

21. Le Groupe de travail a instamment prié les pays qui soumettent un rapport sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts dans le cadre de la MCPFE de communiquer au plus tard à la fin du mois de juillet leurs réponses au questionnaire de la CEE/FAO sur les indicateurs quantitatifs, afin que l'on dispose de suffisamment de temps pour le traitement et l'analyse des données. Il a remercié la Norvège de sa contribution sous forme de prêt d'un expert aux fins de la collecte et du traitement des données relatives aux critères et indicateurs.

22. Le Groupe de travail a entériné les activités de l'Équipe régionale de spécialistes sur la «surveillance des ressources forestières en vue d'une gestion durable des forêts dans la région de la CEE», y compris les recommandations issues de la première réunion de l'Équipe de spécialistes (Genève, avril 2005) et l'ordre du jour de sa prochaine réunion prévue à Hambourg en mai 2006.

23. Conscient de la complexité du questionnaire et de son importance, le Groupe de travail a approuvé l'élaboration de l'enquête sur la propriété privée des forêts fondée sur les conclusions de l'étude pilote, et s'est déclaré favorable à la réalisation d'une étude sur cette question. Il a recommandé que cette étude ainsi que l'étude prévue sur les biens et services autres que le bois, en tant que contribution spécifique et importante au rapport à soumettre à la MCPFE de 2007, soient compatibles avec la principale enquête sur les indicateurs quantitatifs.

24. Les participants ont recommandé que la réunion d'experts «Kotka V» dans le cadre de l'Évaluation mondiale des ressources forestières se penche sur le fardeau que représente l'établissement des rapports pour les correspondants nationaux. Certains se sont inquiétés du chevauchement possible d'activités des différents processus. Le Groupe de travail s'est félicité du renforcement de la coopération tel que prévu lors de l'atelier sur la collaboration entre les différents processus liés aux critères et indicateurs, tenu à Bialowieza (Pologne) du 8 au 10 juin 2006.

25. Le Groupe de travail a de nouveau confirmé la nécessité de maintenir des activités régionales fortes dans ce domaine afin de répondre aux besoins régionaux spécifiques (établissement de rapports sur les critères et indicateurs de gestion durable des forêts, notamment) et de mobiliser les connaissances techniques disponibles à l'échelle de la région aux fins des prochaines étapes de l'Évaluation mondiale des ressources forestières. Il a entériné la planification du domaine d'activité 2 pour 2006-2007.

Encadrement du domaine d'activité 3: Études sur les perspectives du secteur forestier (point 5 de l'ordre du jour)

(ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/5)

26. Le Groupe de travail a été informé des mesures prises pour assurer une large diffusion des études sur les perspectives du secteur forestier en Europe (EFSOS) et de la façon dont cette publication a servi à encourager un débat aux niveaux national et international. Il s'est félicité de la tenue en 2005 de deux ateliers de suivi, l'un sur les conséquences de l'EFSOS pour les politiques (Budapest, juin) et l'autre sur les dimensions plurisectorielles des EFSOS (Riga, octobre).

27. Le Groupe de travail a été informé des progrès accomplis et des activités prévues en ce qui concerne les études sur les perspectives du secteur forestier à l'échelle mondiale et dans d'autres

régions, notamment en Asie occidentale et centrale (FOWECA) et dans la région d'Asie et du Pacifique. Il s'est félicité de l'intention de la FAO de se consacrer en priorité à une étude mondiale au cours des deux prochaines années.

28. Les représentants ont rendu compte de l'accueil qui a été réservé à l'EFSOS dans leur pays. D'une manière générale, l'EFSOS avait fait l'objet d'une large diffusion, elle avait stimulé les débats d'experts et avait contribué à l'élaboration de documents et de plans stratégiques. Pour un certain nombre de pays, les profils n'avaient pas été formellement examinés, comme cela avait été suggéré. Les raisons en étaient notamment la complexité de l'étude, et le fait qu'elle survenait assez tard et n'était pas véritablement axée sur telle ou telle question de politique générale.

29. Le Groupe de travail a entériné la portée et les objectifs de l'EFSOS, qui devraient être maintenus lors des futures études, moyennant les améliorations et les modifications suivantes: 1) l'approche intersectorielle devrait être renforcée; 2) si possible, la périodicité devrait être revue à la baisse; 3) les thèmes d'actualité devraient être traités de manière directe; 4) le lien entre les orientations possibles et les scénarios proposés devrait être précisé; 5) davantage de ressources devraient être mises à disposition afin d'améliorer la qualité ou la conception.

30. Le Groupe de travail a approuvé la création d'un groupe auquel participeront le secrétariat et des experts intéressés et qui sera chargé de poursuivre l'élaboration des concepts et des méthodes de travail des EFSOS futures. Ce groupe devrait avoir pour principal objectif d'élaborer des recommandations concernant les données et les méthodes devant être utilisées dans le cadre de la prochaine étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe. La solution consistant à rechercher un financement et à mettre en place un réseau d'experts en s'appuyant sur le système COST a été proposée et retenue.

Diffusion des résultats (point 6 de l'ordre du jour)

(ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/6)

31. Le Groupe de travail s'est félicité des travaux de diffusion entrepris par le secrétariat. Le représentant d'un pays a souligné qu'il importait de s'efforcer de rassembler le volume considérable de données et d'informations dont dispose chaque pays. Le représentant d'un autre pays a encouragé la production, à l'intention des décideurs, de résumés succincts et clairs des publications techniques. Le Groupe de travail a instamment demandé que des liens soient établis entre les différents pays où il n'en existe pas encore. Il s'est félicité de l'ensemble des initiatives menées en vue de mettre en place des plates-formes d'information sur les forêts (Service mondial d'information sur les forêts, par exemple).

Thème spécial: Suivi et analyse des faits nouveaux survenus dans le secteur de l'énergie provenant du bois (point 7 de l'ordre du jour)

(ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/7)

32. Le secrétariat a passé en revue les travaux qui avaient été menés au cours des 15 mois précédents, assurant ainsi le suivi des mesures prévues par le Groupe de travail à sa réunion de 2005. Deux grands axes avaient été suivis: utiliser les données existantes pour dégager une vue d'ensemble de la situation régionale, et élaborer un projet de questionnaire aux fins d'améliorer

la qualité des données, notamment en définissant le seuil minimal d'informations requises pour faciliter l'élaboration des politiques dans le domaine de l'énergie provenant du bois (démarche dite du «plus petit dénominateur commun»); ce sont essentiellement ces données qui ont été présentées dans la vue d'ensemble de la situation régionale. Étant donné le délai entre l'intention de collecter de meilleures informations et la disponibilité effective de ces données, le Groupe de travail est convenu qu'il fallait agir immédiatement en vue d'améliorer la qualité de la base d'informations.

33. Certains pays souhaitaient que les données nécessaires soient mieux définies. Le débat général a révélé que des données étaient requises pour expliquer la quantité de bois utilisé pour l'énergie, son origine et les tendances concernant son utilisation, le but étant d'aider les responsables de la prise de décisions et d'évaluer les politiques en place. La nécessité d'améliorer la qualité des données relatives à l'énergie provenant du bois est manifeste. Cette énergie figure en bonne place dans les politiques nationales de nombre de pays, et elle devrait bénéficier d'un nouvel essor grâce notamment au Plan d'action dans le domaine de la biomasse et à la Stratégie en faveur des biocarburants de l'Union européenne. Les inquiétudes concernant les répercussions éventuelles des nouveaux objectifs pour la bioénergie sur la demande de bois et le risque de voir un jour cette demande dépasser le seuil d'une production durable, ont ajouté au sentiment d'urgence.

34. La vue d'ensemble de la situation régionale a présenté, pour la première fois à la connaissance du secrétariat, les données sur l'offre en énergie provenant du bois issu des forêts et de sources d'énergie, avec des écarts importants. La faiblesse des données sur l'énergie tirée du bois continuait d'être une préoccupation sous-jacente. Plusieurs difficultés avaient été rencontrées lors de l'établissement de l'étude: 1) le manque de communication entre spécialistes du bois et de l'énergie; 2) des problèmes pour opérer une distinction entre le bois et les autres types de biomasse; 3) l'absence de données de certaines sources et de certains flux; et 4) la rareté, voire l'absence totale, de données sur le bois de chauffage fourni directement aux ménages.

35. Le Groupe de travail a remercié le secrétariat pour le travail accompli. L'orientation et la démarche adoptées par ce dernier pour s'acquitter des tâches définies lors de la réunion de 2005 du Groupe ont largement emporté l'adhésion.

36. Le Groupe de travail a reconnu que pour progresser encore, une coopération étroite entre les organes internationaux qui collectent les données sur l'énergie et la foresterie était indispensable. Il serait important de s'appuyer sur les premiers contacts établis, aux échelons national mais aussi international. De l'avis de nombreux participants, une grande partie des données requises existaient déjà. Le véritable problème consistait à trouver le bon interlocuteur national qui savait comment y accéder.

37. Le Groupe de travail est convenu d'établir une équipe spéciale afin de mieux collecter les données sur l'énergie provenant du bois dans la région, sur la base de la démarche retenue pour le projet de questionnaire. Plusieurs pays ont offert d'étudier les possibilités d'offrir des ressources pour contribuer aux travaux et de rendre compte au secrétariat. De l'avis général, il fallait s'efforcer d'obtenir des fonds du secteur privé en tirant parti du fait que l'amélioration des données avait pour ce secteur un intérêt considérable.

38. Il a été convenu que l'équipe spéciale se composerait de la FAO (Rome), de l'AIE, de l'Union européenne et de la CEE/FAO, ainsi que d'experts désignés par les pays et par d'autres organisations. Sa tâche consisterait à mettre au point un questionnaire harmonisé compatible avec la terminologie et les classifications existantes en matière de forêts et d'énergie, y compris le QCSF, le questionnaire de l'AIE sur les énergies renouvelables et les déchets, et la Terminologie bioénergétique harmonisée (Unified Bio-energy Terminology, UBET) établie par la FAO, pour le diffuser ensuite auprès des deux secteurs de l'énergie et du bois. Dans la mesure du possible, les données de 2005 devraient être collectées et l'équipe spéciale devrait rendre compte au Groupe de travail en 2007. Les pays désireux de participer à l'équipe spéciale ont été priés d'en faire part au secrétariat.

39. Il a été admis que la désignation d'un centre de liaison auquel serait adressé le questionnaire présentait un intérêt. Les pays ont donc été priés d'envisager de désigner un tel centre en veillant à ce que les deux secteurs des forêts et de l'énergie y soient représentés.

40. Le secrétariat a fait remarquer qu'il était nécessaire d'associer aux travaux, pendant quelques mois, un analyste en poste à Genève ou dans son pays d'origine. L'équipe spéciale a donc prié instamment tous les pays d'envisager de mettre un tel analyste à disposition.

Thème spécial: Informations sur les produits forestiers certifiés (point 8 de l'ordre du jour)

(ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/8)

41. Le Groupe de travail avait été prié d'étudier de près les statistiques et l'information sur les produits forestiers certifiés par le forum de politique générale sur «La certification des forêts – Quel rôle pour les pouvoirs publics?» organisé en 2005 par le Comité du bois et la Commission européenne des forêts. Il a examiné la question de la disponibilité de statistiques et d'informations provenant de diverses sources, et des besoins correspondants pour l'élaboration des politiques et l'analyse du marché.

42. Au cours du débat, les personnes représentant les systèmes de certification et les experts nationaux et internationaux des marchés des produits forestiers certifiés ont dit leur volonté de coopérer avec le secrétariat dans le cadre du suivi de l'évolution actuelle des marchés.

43. Les produits forestiers certifiés n'étant pas recensés dans les classifications commerciales (Système harmonisé, par exemple), les correspondants statistiques nationaux sont actuellement dans l'impossibilité de rendre compte du commerce de ces produits. Toutefois, certains pays mettent en place la collecte de statistiques sur la superficie couverte par les forêts certifiées et la production de produits forestiers certifiés, et les systèmes de certification mettent au point des ensembles de données de plus en plus ambitieux, portant par exemple sur les superficies couvertes par les forêts certifiées et les volumes produits dans le cadre de chaque certificat de chaîne de contrôle.

44. Le Réseau des correspondants nationaux officiellement nommés chargés de la certification et des marchés de produits forestiers certifiés, mis en place par le Comité du bois et la Commission européenne des forêts, a été considéré comme une bonne source d'information sur l'évolution de la situation dans chaque pays de la région de la CEE, et les chefs des délégations du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts ont été priés d'aider le secrétariat à entretenir ce réseau. Celui-ci pourrait valider les statistiques provenant d'autres sources,

notamment dans les cas où la multiplicité des certifications de forêts pouvait conduire à comptabiliser plusieurs fois les mêmes superficies. Il a été décidé que dans un premier temps la Section du bois de la CEE/FAO poursuivrait ses activités dans ce domaine, en bénéficiant d'une aide éventuelle.

45. Les pays ont accordé la priorité à l'information concernant les paramètres énoncés à l'annexe 1 du document établi pour ce point de l'ordre du jour, à savoir: 1) la superficie couverte par les forêts certifiées; 2) le nombre de certificats de chaîne de contrôle délivrés; et 3) les quantités enlevées de bois rond. Le Groupe de travail a reconnu que les paramètres en aval n'étaient généralement pas disponibles. Les pays ont fait part de leur satisfaction à l'égard des efforts déployés actuellement et au rôle joué par la CEE/FAO et ses partenaires.

Thème spécial: Informations sur l'abattage illégal et le commerce qui y est associé (point 9 de l'ordre du jour)

(ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/9)

46. Le Groupe de travail a constaté la qualité généralement insuffisante de l'information relative à l'abattage illégal et au commerce qui y est associé, malgré l'importance de cette question et des initiatives prises par un certain nombre d'organisations, officielles ou non. Il a souligné que la publication de données de qualité récentes sur les ressources forestières, l'abattage, le commerce et la consommation, ainsi que de diverses informations administratives et juridiques (nom des titulaires des concessions, par exemple) contribuait à réduire les activités illégales. Bien que la responsabilité première incombe aux systèmes nationaux, il y avait lieu pour les organisations internationales de coopérer davantage à l'amélioration de l'information. Le Groupe de travail a remercié chaleureusement les organisations ci-après qui avaient fait part de leur expérience: Organisation internationale des bois tropicaux, associée à la FAO; FLEGT de l'Union européenne (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux), MCPFE; CITES; RIIA; Global Witness et ODI-Verifor (projet entrant dans le cadre du «Forest Policy and Environment Programme» de l'ODI). Elles avaient clairement démontré la complexité des questions et la nécessité de disposer d'une meilleure information. Les systèmes d'information officiels pouvaient participer à l'action menée en vue d'améliorer les définitions, les paramètres et les méthodologies d'analyse, et de recenser et diffuser les pratiques optimales pour le suivi de l'abattage illégal et du commerce qui y est associé. Les domaines dans lesquels les systèmes d'information officiels pouvaient apporter leur contribution étaient notamment l'amélioration de la transparence et l'analyse des divergences dans les données sur les échanges commerciaux ou entre l'estimation de la consommation et l'offre légale.

47. L'action menée pour lutter contre l'abattage illégal et le commerce associé est considérable, notamment sous les auspices de la MCPFE et de la conférence FLEG (Application des réglementations forestières et gouvernance) pour l'Europe et l'Asie du Nord. Cependant, jusqu'à présent on n'a pas accordé la priorité à l'amélioration de l'information. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de consulter les partenaires éventuels, et de faire des propositions d'initiatives pour l'avenir. Une option consistait à organiser une réunion plus longue et davantage spécialisée sur la question de l'amélioration de l'information sur l'abattage illégal et le commerce qui y est associé. Le Groupe de travail devrait être tenu informé des activités menées.

Renforcement des capacités en matière d'informations concernant le secteur (point 10 de l'ordre du jour)

(ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/10)

48. Le secrétariat a rapidement passé en revue les travaux de renforcement des capacités menés au cours de l'année précédente, et a fait le point de l'évolution récente de la situation, avant d'exposer les nouvelles tendances attendues. Il a informé le Groupe de travail que la République tchèque avait indiqué pouvoir organiser, peut-être en mai 2007, et à nouveau en coopération avec la FAO, un atelier pour donner suite à celui organisé à Prague/Krtiny en 2005 et qui serait consacré au Caucase et à l'Asie centrale. La possibilité d'organiser en décembre 2006, à Dubrovnik (Croatie), un atelier sur la commercialisation a également été examinée. L'annonce en serait faite en temps utile sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

49. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de l'augmentation des activités menées dans ce domaine de travail. Le détachement d'un fonctionnaire par le Royaume-Uni avait donné un élan important aux travaux, qui étaient toutefois freinés par le manque de ressources. Le secrétariat apprécierait toute offre d'aide, notamment sous forme d'interventions d'experts dans le cadre des ateliers prévus.

Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)

50. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que les dates des 20, 21 et 22 mars 2007 avaient été retenues pour la vingt-neuvième session. Il a été suggéré que, compte tenu du nombre considérable de sujets se recoupant et du fait que les représentants étaient souvent les mêmes, les sessions du Groupe de travail pourraient être coordonnées avec celles du Groupe de travail sur les statistiques forestières de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT). Elles pourraient par exemple être organisées l'une à la suite de l'autre ou conjointement, ce qui permettrait de réaliser des économies de temps et d'argent et de mieux coordonner les activités sans modifier les mandats et les méthodes de travail des deux organes. Un certain nombre de pays ont soutenu cette proposition. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de soumettre cette idée à Eurostat.

Élection du Bureau (point 12 de l'ordre du jour)

51. Le Groupe de travail a élu M^{me} S. Phelps (Canada) Présidente, et MM. M. Aarne (Finlande) et M. Valgepea (Estonie) Vice-Présidents.

Adoption du rapport (point 13 de l'ordre du jour)

52. Le Groupe de travail est convenu que le projet de rapport tel qu'établi par le secrétariat serait révisé par le Bureau puis distribué aux membres du Groupe présents pour qu'ils fassent part de leurs observations. Celles-ci ont été intégrées au rapport.
